



Assemblée générale

Distr. limitée
12 juin 2015
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Cinquante-huitième session
Vienne, 10-19 juin 2015

Projet de rapport

Chapitre II

Recommandations et décisions

B. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-deuxième session

1. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-deuxième session (A/AC.105/1088), qui rendait compte des résultats des délibérations de ce dernier au sujet des points de l'ordre du jour qu'il avait examinés en application de la résolution 69/85 de l'Assemblée générale.
2. Le Comité a remercié le Président du Sous-Comité, Elöd Both (Hongrie), pour la compétence avec laquelle il avait dirigé les travaux de la cinquante-deuxième session.
3. Les représentants de l'Algérie, de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de l'Autriche, du Canada, du Chili, de la Chine, de l'Égypte, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de l'Iran (République islamique d'), du Japon, du Mexique, du Pakistan, de la République arabe syrienne, de la République de Corée, de la République tchèque, de la Turquie et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Des déclarations ont également été faites par le représentant du Chili au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Pendant le débat général, des déclarations ont aussi été faites par les représentants d'autres États membres.
4. Le Comité a entendu les présentations suivantes:
 - a) "Les activités spatiales du Japon: 30 ans de missions habitées", par le représentant du Japon;



b) “Exploitation et développement du système de navigation par satellite BeiDou”, par le représentant de la Chine;

c) “La contribution scientifique de l’Italie à la Mission BepiColombo”, par le représentant de l’Italie; et

d) “Suggestions préliminaires de coopération internationale concernant la sonde lunaire Chang’e-4”, par le représentant de la Chine.

1. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

a) Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

5. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1088, par. 31 à 52).

6. Le Comité a noté que les thèmes prioritaires du Programme étaient la surveillance de l’environnement, la gestion des ressources naturelles, les communications par satellite pour les applications de téléenseignement et de télé médecine, la réduction des risques de catastrophe, l’utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS), l’Initiative sur les sciences spatiales fondamentales, le droit de l’espace, le changement climatique, l’Initiative sur les technologies spatiales fondamentales et l’Initiative sur la présence humaine dans l’espace. Le Comité a en outre noté que la nouvelle priorité thématique relative à la surveillance et à la protection de la biodiversité et des écosystèmes a été ajoutée au Programme pour 2015.

7. Le Comité a pris note des activités du Programme réalisées en 2014, telles qu’elles étaient présentées dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/1088, par. 41 à 44) et dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/1085, annexe I).

8. Le Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales de la façon dont ces activités avaient été exécutées. Il a également remercié les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui les avaient parrainées.

9. Le Comité a noté avec satisfaction que des progrès étaient réalisés dans l’exécution des activités prévues pour 2015, décrites dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/1088, par. 45).

10. Le Comité a également noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales aidait les pays en développement et les pays à économie en transition à participer aux activités spatiales réalisées dans le cadre du Programme et à en tirer parti.

11. Le Comité s’est déclaré préoccupé par les ressources financières limitées qui étaient disponibles pour mettre en œuvre le Programme et a lancé un appel aux États et aux organisations pour qu’ils continuent à appuyer celui-ci par des contributions volontaires.

12. Le Comité a noté que des ressources humaines supplémentaires étaient nécessaires pour mettre pleinement en œuvre les différentes activités prévues au

Programme, faute de quoi le Bureau ne serait pas en mesure de répondre aux demandes croissantes des États Membres dans le contexte des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015.

13. Le Comité a pris note des documents de séance sur les techniques spatiales au service de la surveillance et de la protection de la biodiversité et des écosystèmes: nouvelle priorité thématique proposée pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (A/AC.105/2015/CRP.10), sur l'Initiative pour les sciences spatiales fondamentales, activités en 2014-2015 et plans pour 2016 et après (A/AC.105/2015/CRP.11) et du Rapport de l'Atelier ONU/Japon sur la météorologie spatiale: science et produits de données des instruments de l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale (A/AC.105/2015/CRP.12).

i) Conférences, stages de formation et ateliers du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

14. Le Comité a approuvé l'organisation des ateliers, stages de formation, colloques et réunions d'experts prévus pour le restant de l'année 2015 et a remercié l'Afrique du Sud, l'Autriche, le Costa Rica, les Émirats arabes unis, la Fédération de Russie, le Japon, le Kenya, ainsi que la FIA d'avoir coparrainé et accueilli ces activités (voir A/AC.105/1085, annexe II).

15. Le Comité a noté que la République islamique d'Iran avait proposé de reporter à plus tard l'Atelier ONU/République islamique d'Iran sur l'exploitation des techniques pour la surveillance des tempêtes de poussière et des sécheresses dans la région du Moyen-Orient, qui devrait se tenir à Téhéran en septembre 2015.

16. Le Comité a approuvé le programme d'ateliers, de stages de formation, de colloques et de réunions d'experts sur la surveillance de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, la santé dans le monde, les GNSS, les sciences spatiales fondamentales, les technologies spatiales fondamentales, le changement climatique, les techniques permettant la présence humaine dans l'espace et les avantages socioéconomiques tirés des activités spatiales, prévu pour 2016 en faveur des pays en développement.

ii) Bourses de longue durée pour une formation approfondie

17. Le Comité a remercié le Gouvernement italien d'avoir continué d'offrir, par l'intermédiaire du Politecnico di Torino et de l'Istituto Superiore Mario Boella, et en collaboration avec l'Istituto Elettrotecnico Nazionale Galileo Ferraris, des bourses pour des études postuniversitaires sur les GNSS et leurs applications.

18. Le Comité a remercié le Gouvernement japonais d'avoir poursuivi le programme ONU/Japon de bourses d'études de longue durée sur la technologie des nanosatellites en coopération avec l'Institut de technologie de Kyushu.

19. Le Comité a remercié le Gouvernement allemand, qui, en collaboration avec le Centre de technologie spatiale appliquée et de microgravité et l'Agence aérospatiale allemande (DLR), avait mené à bien le premier cycle de la série d'expériences en tour d'impesanteur.

20. Le Comité s'est félicité du programme de coopération entre le Bureau des affaires spatiales et l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale (JAXA) visant à offrir aux entités installées dans les États Membres de l'ONU l'occasion de déployer

un petit satellite qu'elles ont conçu et construit depuis le module d'expérimentation japonais (KIBO) de la Station spatiale internationale (ISS) pour promouvoir la coopération internationale et le renforcement des capacités dans le domaine des technologies spatiales et de leurs applications dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. On a encouragé le Bureau des affaires spatiales et d'autres agences spatiales à réaliser des projets conjoints similaires.

21. Le Comité a indiqué qu'il importait de développer les possibilités de renforcement des capacités et de formation approfondie dans tous les domaines des sciences, des techniques et des applications spatiales et du droit de l'espace dans le cadre de projets de coopération et de programmes de bourse de longue durée, notamment par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales, et il a instamment prié les États Membres de faire en sorte que leurs institutions compétentes offrent de telles possibilités.

iii) Services consultatifs techniques

22. Le Comité a pris note avec satisfaction des services consultatifs techniques fournis dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales à l'appui d'activités et de projets favorisant la coopération régionale dans le domaine des applications spatiales, comme indiqué dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/1085, par. 39 à 48).

iv) Centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU

23. Le Comité a noté avec satisfaction que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales continuait de mettre en relief, de promouvoir et d'encourager la coopération avec les États Membres aux niveaux régional et mondial, en vue d'appuyer les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU. Les principales activités des centres régionaux qui avaient reçu un appui au titre du Programme en 2013-2015 étaient récapitulées dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/1085, annexe III).

24. Le Comité a noté avec satisfaction que les pays hôtes des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, conformément à leurs obligations en leur qualité de pays hôtes, continuaient d'apporter aux centres un soutien financier et en nature.

25. Le Comité s'est déclaré préoccupé par les ressources financières limitées dont disposaient certains des centres régionaux et a appelé les États Membres et les organisations dans les régions où se situaient ces centres à soutenir leurs activités par des contributions financières et en nature.

26. Le Comité s'est félicité de l'inauguration du nouveau Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales en Asie et dans le Pacifique, situé à l'Université Beihang à Beijing et a noté avec satisfaction l'engagement du Gouvernement chinois de soutenir les travaux du centre.

27. Le Comité a noté que le Centre régional avait achevé la sélection de 42 étudiants étrangers pour le premier programme de bourses d'études de longue durée et que ces étudiants commenceraient leurs études en septembre 2015. En avril

2015, le Centre régional avait organisé un programme de formation de courte durée sur la navigation par satellite et ses applications. Deux autres programmes de formation de courte durée sur la télédétection et sur les politiques spatiales et le droit de l'espace devaient se tenir au deuxième semestre 2015.

b) Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage

28. Le Comité a noté avec satisfaction que le Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT) comptait actuellement 41 États membres et 2 organisations participantes et que d'autres s'étaient déclarés disposés à s'associer au Programme. Il a noté avec satisfaction que la couverture mondiale des balises de détresse était assurée par le segment spatial, qui était constitué de 6 satellites en orbite polaire et de 6 satellites géostationnaires mis à disposition par le Canada, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France, l'Inde et l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT), ainsi que par les contributions au sol apportées par 26 autres pays. Le Comité a noté que, depuis sa mise en service en 1982, le COSPAS-SARSAT avait aidé à sauver quelque 40 000 personnes dans le cadre de plus de 11 000 opérations de recherche et de sauvetage à travers le monde et qu'en 2014, les données d'alerte du système avaient contribué à sauver plus de 2 100 vies dans le cadre de plus de 700 opérations.

29. Le Comité a noté que l'on continuait d'étudier la possibilité d'utiliser des satellites en orbite terrestre moyenne pour améliorer les opérations de recherche et de sauvetage internationales assistées par satellite.

2. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015

30. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1088, par. 53 à 69).

31. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail plénier sur ce point (A/AC.105/1088, par. 69, et annexe I, par. 4 et 7).

32. Le Comité a appelé à nouveau l'attention sur le fait que, dans sa résolution 69/85, l'Assemblée générale avait rappelé qu'il était nécessaire de faire valoir les avantages tirés des technologies spatiales et de leurs applications dans les grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies pour traiter les problèmes liés au développement économique, social et culturel et à d'autres domaines connexes, et avait reconnu que l'importance fondamentale des sciences et techniques spatiales et de leurs applications pour assurer des processus de développement durable aux niveaux mondial, régional, national et local devait être accentuée dans la formulation des politiques et programmes d'action et leur mise en œuvre, notamment en déployant des efforts visant à réaliser les objectifs de ces conférences et réunions au sommet, y compris en appliquant la Déclaration du Millénaire et en contribuant au processus du programme de développement pour l'après-2015.

33. Le Comité a approuvé le mandat et le plan de travail du Groupe d'experts sur l'espace et la santé mondiale (A/AC.105/1088, annexe I, par. 7).

3. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

34. Le Comité a noté les débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1088, par. 70 à 84).

35. Le Comité a également noté plusieurs initiatives régionales et internationales visant à renforcer l'utilisation des données de télédétection pour promouvoir le développement socioéconomique et durable, notamment au profit des pays en développement.

36. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les programmes exécutés à l'échelon national ou en coopération fondés sur les données de télédétection. Un certain nombre de domaines pour lesquels les données de télédétection continuaient d'être cruciales ont été mis en exergue. On peut citer notamment la surveillance du changement climatique, la gestion des catastrophes, la gestion des ressources naturelles, la surveillance des cultures illicites, la prévision des sécheresses et de la désertification, l'océanographie, le développement rural, l'agriculture, la planification urbaine, la sécurité alimentaire, la santé publique et l'aide humanitaire et l'aide au développement, en particulier le suivi des populations et des ressources naturelles dans les camps de réfugiés/de personnes déplacées.

37. Étant donné l'importance croissante des techniques de télédétection et autres applications des sciences et techniques spatiales, quelques délégations ont préconisé un renforcement des capacités dans ces domaines afin de permettre aux acteurs nationaux concernés, en particulier dans les pays en développement, de prendre des mesures préventives face à la dégradation de l'environnement et aux risques connexes en exploitant les techniques de télédétection. Ces délégations ont également exprimé leur appui pour les initiatives visant à faciliter la disponibilité des données spatiales et leur diffusion aux pays en développement gratuitement.

38. Le Comité a noté le rôle important que jouaient les organisations régionales et les mécanismes de coopération dans la promotion de la coopération régionale en ce qui concerne l'utilisation des techniques de télédétection, notamment l'APSCO, le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales (APRSAF) et son projet "Sentinel-Asia", ainsi que les initiatives entreprises par la CESAP sur la surveillance des sécheresses et la gestion des catastrophes.

39. Le Comité a également noté les lancements de satellites d'observation de la Terre et un certain nombre d'initiatives de coopération menées par des pays en développement pour lancer de tels satellites, et a souligné qu'il fallait continuer de renforcer les capacités des pays en développement à utiliser les techniques de télédétection.

4. Débris spatiaux

40. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1088, par. 85 à 113).

41. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité sur ce point (A/AC.105/1088, par. 90 et 113).
42. Le Comité a noté avec satisfaction que certains États appliquaient déjà des mesures de réduction des débris qui allaient dans le même sens que ses Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux et/ou celles du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux (IADC), ou avaient élaboré leurs propres normes en la matière en s'inspirant de ces Lignes directrices. Il a également observé que d'autres États utilisaient les Lignes directrices du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux et le Code européen de conduite pour la réduction des débris spatiaux comme points de référence pour le cadre réglementaire régissant les activités spatiales nationales. Il a aussi noté que d'autres États coopéraient dans le cadre du programme de l'ESA relatif à la connaissance de l'environnement spatial pour traiter la question des débris spatiaux.
43. Le Comité a engagé les pays qui ne l'avaient pas encore fait à appliquer volontairement ses Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux et/ou celles du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux (IADC).
44. Le Comité a pris note avec satisfaction de l'ouverture du Centre d'opération et d'observation des débris spatiaux, créé par l'Agence spatiale chinoise le 8 juin 2015, et du laboratoire de météorologie spatiale mis en place conjointement par la Chine et le Brésil le 6 août 2014; ces institutions contribueront au renforcement de la coopération internationale dans les domaines des débris spatiaux et de la météorologie spatiale.
45. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'avenir des activités spatiales dépendait en grande partie de la réduction et de l'élimination des débris spatiaux et qu'il fallait continuer d'accorder la priorité à cette question afin de renforcer encore les travaux de recherche dans les domaines des techniques d'observation des débris spatiaux, de la modélisation de l'environnement constitué par ces débris et des techniques permettant de protéger les systèmes spatiaux des débris et de limiter sensiblement la création de nouveaux débris spatiaux.
46. Quelques délégations ont estimé qu'il fallait continuer d'étudier de manière approfondie la question de la réduction des débris spatiaux, en accordant une attention particulière à ceux qui provenaient de plates-formes spatiales équipées de sources d'énergie nucléaire et aux collisions d'objets spatiaux avec des débris et ce qui en découlait, ainsi qu'aux moyens de perfectionner les techniques pour la surveillance des débris spatiaux.
47. Quelques délégations ont estimé que les États, en particulier ceux qui étaient largement responsables de la création de débris spatiaux, et ceux qui avaient les moyens d'intervenir pour réduire ces débris, devaient diffuser des informations sur les mesures prises afin de réduire la création de débris spatiaux.
48. L'avis a été exprimé que les Lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris spatiaux s'étaient affirmées comme un important mécanisme de coopération internationale permettant d'exploiter les grandes possibilités qu'offrent l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace et de relever les défis en la matière.

49. L'avis a été exprimé qu'il était indispensable d'étudier et d'envisager de nouvelles mesures de gestion à long terme des débris spatiaux pour assurer la viabilité à long terme des activités spatiales.
50. L'avis a été exprimé qu'il était important de traiter la question de la prolifération des débris spatiaux sans entraver le développement des capacités des nations spatiales émergentes.
51. L'avis a été exprimé que la question de l'élimination active des débris spatiaux pourrait constituer un nouveau point à l'ordre du jour du Sous-Comité.
52. L'avis a été exprimé que des mesures de réduction des débris spatiaux pouvaient être appliquées y compris pour des petits et très petits satellites.
53. L'avis a été exprimé que, compte tenu des risques importants que la prolifération des débris spatiaux faisait peser sur l'intégrité des satellites, de la Station spatiale internationale et de son équipage, le Comité devrait continuer d'être attentif à la question de la réduction de ces débris.
54. L'avis a été exprimé que les pays menant des activités spatiales devraient aider ceux qui développaient des programmes spatiaux naissants à créer les capacités nécessaires à la mise en œuvre de mesures de réduction des débris spatiaux, notamment en leur proposant des formations et par un transfert de technologies adaptées, sans imposer de dépenses injustifiées aux programmes spatiaux des pays en développement.

5. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

55. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1088, par. 114 à 132).
56. Le Comité était saisi d'une proposition de plan de travail pour l'exercice biennal 2016-2017 du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), qui figure dans le document A/AC.105/1093. Il était également saisi de documents de séance sur la Conférence internationale ONU/Allemagne sur l'observation de la Terre: des solutions mondiales face aux défis du développement durable dans les sociétés exposées à des risques (A/AC.105/2015/CRP.9, en anglais uniquement) et sur l'information d'origine spatiale et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (A/AC.105/2015/CRP.16, en anglais uniquement).
57. Dans la déclaration qu'elle a faite à la 690^e séance du Comité, la Directrice du Bureau des affaires spatiales a remercié les Gouvernements allemand, autrichien et chinois pour leur engagement en faveur du programme UN-SPIDER et le soutien qu'ils lui avaient apporté depuis sa mise en place. Elle a invité les États Membres intéressés à envisager de fournir les ressources nécessaires à son fonctionnement, que ce soit sous forme de contributions volontaires ou par des offres concrètes de collaboration et de partenariat, afin de permettre au programme UN-SPIDER de répondre à la demande croissante de soutien dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et des interventions d'urgence. La Directrice a également souligné le rôle important joué par le portail de connaissances de UN-SPIDER en

matière d'assistance aux États Membres en situation d'urgence, comme lors des récents séismes au Bangladesh, en Chine, en Inde et au Népal.

58. Le Comité a noté que les catastrophes naturelles demeuraient un grand sujet de préoccupation pour tous les pays et qu'il fallait donc redoubler d'efforts en vue de renforcer l'utilisation des techniques spatiales pour la réduction des risques de catastrophe.

59. Le Comité s'est félicité de l'adoption en mars 2015 du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), dans lequel était reconnue l'utilité des techniques spatiales et de l'observation de la Terre en matière de gestion des catastrophes et d'interventions d'urgence, ces techniques ouvrant la voie au développement de sociétés plus résilientes grâce à la gestion efficace des risques de catastrophe. Le Comité a noté que les efforts déployés par le Bureau des affaires spatiales et son programme UN-SPIDER, présentés en détail dans le document A/AC.105/2015/CRP.16, avaient eu pour effet d'incorporer, dans le texte final du Cadre de Sendai, des références spécifiques à l'importance d'utiliser les informations obtenues à partir de plates-formes spatiales et *in situ* pour comprendre les risques relatifs aux catastrophes d'origine naturelle à travers le monde. Les efforts du Bureau et de son programme UN-SPIDER avaient consisté, entre autres, à promouvoir la coopération internationale comme moyen de renforcer l'utilisation des techniques spatiales et des services connexes à l'échelle locale et nationale.

60. Il a été noté que, durant la troisième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, tenue à Sendai (Japon), le Partenariat mondial pour l'observation de la Terre avait été lancé à l'impulsion du Bureau des affaires spatiales, de son programme UN-SPIDER et des 17 autres partenaires en vue de faciliter le recours à l'observation de la Terre et aux techniques spatiales pour contribuer à la réalisation du but principal et des sept objectifs définis dans le Cadre de Sendai.

61. Le Comité a noté avec satisfaction qu'une conférence internationale ONU/Allemagne sur l'observation de la Terre s'était tenue à Bonn (Allemagne), du 26 au 28 mai, pour examiner les solutions qui s'offraient au niveau mondial face aux défis posés par le développement durable dans les pays à risque. Cette conférence, coorganisée avec l'Agence aérospatiale allemande (DLR) et le Ministère fédéral allemand de l'économie et de l'énergie, avait pour objectifs d'étudier les moyens d'institutionnaliser l'utilisation de l'information d'origine spatiale dans les plans nationaux ainsi qu'au sein des plates-formes régionales et mondiales, et d'examiner les mécanismes internationaux de coopération spatiale destinés à favoriser l'application du Cadre de Sendai au niveau national.

62. Le Comité a noté avec satisfaction que la cinquième conférence annuelle des bureaux régionaux d'appui de UN-SPIDER, organisée par le bureau de Beijing, se tiendrait du 14 au 16 septembre à Beijing et porterait en particulier sur l'application du Cadre de Sendai.

63. Le Comité a pris note avec satisfaction des informations et services fournis par UN-SPIDER, notamment de ses missions techniques consultatives, ce qui contribuait utilement au renforcement de la préparation aux risques de catastrophe et aux interventions d'urgence au niveau national.

64. Quelques délégations ont appelé le Bureau des affaires spatiales et son programme UN-SPIDER à intensifier leurs activités de renforcement des capacités

en organisant des programmes de formation, en particulier dans les pays en développement.

65. Le Comité a noté que les États Membres, par leurs activités, contribuaient utilement à accroître la disponibilité et l'utilisation de solutions spatiales à l'appui de la gestion des catastrophes, notamment dans le cadre des initiatives suivantes: le projet "Sentinel Asia", qui coordonnait les demandes d'observations d'urgence par l'intermédiaire du Centre asiatique de prévention des catastrophes; le service de cartographie d'urgence du Programme européen d'observation de la Terre (Copernicus); et la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique (ou Charte internationale "Espace et catastrophes majeures"). Le Comité a noté qu'il était nécessaire de renforcer les mesures de réduction des risques de catastrophe en ayant recours aux services du programme UN-SPIDER et d'autres plates-formes de secours en cas de catastrophe, pour permettre à davantage de bénéficiaires des efforts déployés dans ce domaine.

66. Le Comité a également noté la précieuse contribution que le Partenariat mondial pour l'observation de la Terre pouvait apporter, dans les prochaines années, en tant que moyen de renforcer l'utilisation, par les pays en développement, de l'information d'origine spatiale et obtenue in situ en vue de réduire leur exposition aux risques et leur vulnérabilité.

67. Le Comité a pris note des efforts déployés en matière de renforcement des capacités, à travers des formations sur la réduction des risques de catastrophes et les interventions d'urgence, par les centres régionaux affiliés à l'ONU, en particulier le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique.

6. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite

68. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1088, par. 133 à 155).

69. Le Comité a noté que 2015 marquait le dixième anniversaire de la création du Comité international sur les GNSS sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Il a été souligné que le Comité international rapprochait de façon très fructueuse les fournisseurs et les utilisateurs de GNSS en vue de promouvoir l'utilisation et l'intégration de ces systèmes dans une infrastructure, en particulier dans les pays en développement.

70. Le Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales pour le soutien qu'il continuait d'apporter en assurant le secrétariat exécutif du Comité international et de son Forum des fournisseurs, ainsi que pour l'organisation d'ateliers et de programmes de formation axés sur le renforcement des capacités d'utilisation de ces technologies dans divers domaines scientifiques et industriels, notamment les effets de la météorologie spatiale dans l'ionosphère et leur incidence sur le positionnement.

71. Le Comité a noté avec satisfaction que la neuvième réunion du Comité international sur les GNSS et la treizième réunion de son Forum des fournisseurs, organisées par la Commission européenne et l'Agence du GNSS européen au nom de l'Union européenne, s'étaient tenues à Prague du 10 au 14 novembre 2014, et

que la dixième réunion du Comité international sur les GNSS serait organisée par les États-Unis à Boulder, dans le Colorado (États-Unis), du 1^{er} au 6 novembre 2015. Il a également noté que la Fédération de Russie s'était déclarée disposée à accueillir la onzième réunion du Comité international, en 2016.

72. Le Comité a pris note avec satisfaction des contributions financières versées par les États-Unis et la Commission européenne au Bureau des affaires spatiales en appui aux activités liées aux GNSS et au fonctionnement du Comité international et de son Forum des fournisseurs.

73. Le Comité a noté que la Chine, les États-Unis, la Fédération de Russie, l'Inde, le Japon et l'Union européenne s'étaient régulièrement réunis afin d'examiner les moyens d'améliorer l'interopérabilité des fournisseurs de GNSS et les services destinés à l'ensemble de la communauté des utilisateurs.

7. Météorologie spatiale

74. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1088, par. 156 à 169).

75. Le Comité s'est félicité de la création du Groupe d'experts sur la météorologie spatiale du Sous-Comité, qui s'était réuni pour la première fois en marge de la cinquante-deuxième session du Sous-Comité sous la présidence du Canada, pour définir son programme de travail, fondé sur les meilleures pratiques des travaux du Groupe d'experts C sur la météorologie spatiale du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales.

76. Le Comité a approuvé le mandat du Groupe d'experts tel qu'énoncé au paragraphe 169 du rapport du Sous-Comité (A/AC.105/1088), qui était de promouvoir la sensibilisation, de donner des conseils et de faciliter la communication et la coopération dans le domaine de la météorologie spatiale parmi les États membres du Comité et les organisations nationales et internationales concernées.

77. Le Comité a noté que les travaux du Groupe d'experts pourraient profiter à l'Équipe de coordination interprogrammes pour la météorologie de l'espace, dont l'Organisation météorologique mondiale assurait la coordination, et contribuer à la mise en place de la feuille de route relative à la météorologie spatiale, lancée à l'initiative du Comité de la recherche spatiale (COSPAR).

78. Le Comité a également noté qu'un certain nombre de stratégies étaient en cours d'élaboration dans le domaine de la météorologie spatiale, comme la National Space Weather Strategy aux États-Unis, visant à accroître le niveau de préparation des pays pour faire face aux événements météorologiques spatiaux graves, l'accent étant mis en particulier sur la promotion de la coordination internationale en matière d'échange de données et de services liés à la météorologie spatiale.

79. Le Comité a noté la tenue d'un certain nombre de réunions visant à recenser les domaines de coopération entre les États membres et des organisations nationales et internationales pour renforcer les capacités nationales et intensifier les efforts mondiaux en matière de météorologie spatiale, notamment: l'atelier ONU/Japon sur la météorologie spatiale, tenu à Fukuoka (Japon) du 2 au 6 mars; l'atelier sur les services de météorologie spatiale au service de la résilience mondiale, organisé par

la National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis et tenu en marge de la cinquante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique; et le colloque d'une demi-journée du COSPAR et du programme international "Vivre avec une étoile", qui devait se tenir à l'occasion de la cinquante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2016.

80. Le Comité a noté que le Centre international d'étude et d'enseignement de la météorologie spatiale, situé à l'Université de Kyushu (Japon), continuait de soutenir la recherche sur la météorologie spatiale, notamment dans le cadre de l'exploitation d'un réseau mondial de magnétomètres de type MAGDAS (Système d'acquisition de données magnétiques), ainsi que l'enseignement de cette discipline, y compris par la création d'écoles pour le renforcement des capacités relatives au MAGDAS. Il a également noté que le Centre continuait de publier le bulletin de l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale.

8. Objets géocroiseurs

81. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1088, par. 170 à 191).

82. Le Comité a rappelé que les mesures les plus efficaces pour atténuer les menaces liées aux objets géocroiseurs étaient celles qui reposaient sur une coopération internationale en matière d'observation, de caractérisation, d'échange d'informations et de renforcement des capacités, et d'évolution des technologies utilisées pour obtenir des données relatives aux objets géocroiseurs et développer des engins d'observation des objets géocroiseurs.

83. Le Comité a pris note avec satisfaction des travaux menés par le Réseau international d'alerte aux astéroïdes (IAWN) et le Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales (SMPAG), mis en place pour donner suite aux recommandations pour une réponse internationale aux risques d'impact d'objets géocroiseurs, rappelées par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/85.

84. Le Comité a noté que le comité directeur du IAWN s'était réuni le 11 novembre 2014 pendant la quarante-sixième réunion annuelle de la Division des sciences planétaires de l'Association américaine d'astronomie. Le comité directeur avait entendu des présentations consacrées à l'état des capacités et aux activités en cours de plusieurs projets de caractérisation d'objets géocroiseurs. Une version finale de la lettre d'intention de participer au IAWN avait été présentée et examinée. Des informations complémentaires étaient disponibles à l'adresse www.minorplanetcenter.net/IAWN.

85. Le Comité a noté que la troisième réunion du SMPAG s'était tenue à l'Institut européen de recherches spatiales de l'Agence spatiale européenne, à Frascati (Italie), les 9 et 10 avril 2015. La réunion avait porté principalement sur l'examen du plan de travail du SMPAG. Les responsables des différents thèmes de travail avaient présenté l'état d'avancement de leurs travaux et il avait été convenu qu'ils soumettraient des rapports semestriels à ce sujet.

86. Le Comité a été informé que la prochaine réunion du comité directeur du SMPAG se tiendrait en marge de la réunion de la Division des sciences planétaires de l'Association américaine d'astronomie, à National Harbor dans le Maryland

(États-Unis), du 8 au 13 novembre 2015. Les responsables des différents thèmes de travail avaient été invités à participer à cette réunion, au sujet de laquelle des informations complémentaires étaient disponibles sur le site Web officiel du SMPAG.

87. L'avis a été exprimé que les travaux techniques du IAWN et du SMPAG devraient être associés à des mécanismes de prise de décisions politiques de haut niveau, de façon à ce que des mesures puissent être mises en œuvre rapidement et efficacement en cas d'apparition d'une menace.

88. Le Comité a noté que l'Équipe sur les objets géocroiseurs avait mené à bien la création du IAWN et du SMPAG et que le Sous-Comité avait recommandé sa dissolution.

89. Le Comité a pris note avec satisfaction des travaux de l'Équipe et s'est félicité des progrès réalisés dans la coordination des activités internationales visant à atténuer les menaces liées aux objets géocroiseurs, en particulier via la création du IAWN et du SMPAG. Il a en outre remercié le Président de l'Équipe, Sergio Camacho (Mexique), pour son dévouement.

9. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace

90. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1088, par. 192 à 208).

91. Le Comité a approuvé le rapport du Sous-Comité et du Groupe de travail sur les utilisations de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, qui avait été de nouveau convoqué sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni) (A/AC.105/1088, par. 208 et annexe II).

92. Le Comité a encouragé les États et les organisations internationales intergouvernementales à commencer ou à poursuivre l'application du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/934).

93. Quelques délégations ont estimé que le Cadre de sûreté n'était pas adapté, dans sa forme actuelle, pour résoudre les problèmes posés par l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et que la prolifération de ce type de sources d'énergie dans l'espace, y compris en orbite terrestre, ne devrait pas être autorisée étant donné que les effets de leur utilisation sur l'être humain et l'environnement n'avaient pas été étudiés et qu'il n'existait pas de cadre précis établissant les responsabilités et instaurant les outils techniques et juridiques qui permettraient de gérer efficacement les situations de crise susceptibles de survenir comme suite à des pratiques inappropriées.

94. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les gouvernements assumaient la responsabilité internationale des activités nationales impliquant l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace menées par des organisations gouvernementales ou non gouvernementales, et que cette question intéressait l'humanité tout entière.

95. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il faudrait renforcer la coordination et les échanges entre le Sous-Comité scientifique et technique et le

Sous-Comité juridique, afin d'élaborer des instruments juridiques contraignants qui établissent les responsabilités des États concernant l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et de rechercher les moyens d'optimiser ou de remplacer l'utilisation de l'énergie nucléaire pour les activités spatiales.

96. Quelques délégations ont dit qu'il fallait examiner de plus près la question de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire en orbite terrestre afin de traiter le risque de collision avec des engins équipés de telles sources, ainsi que de rentrée accidentelle de tels engins dans l'atmosphère terrestre. Ces délégations étaient d'avis que cette question devrait se voir accorder une attention accrue dans le cadre de stratégies adéquates, d'une planification à long terme, de règlements et de la promotion de normes contraignantes, ainsi que du Cadre de sûreté.

10. Viabilité à long terme des activités spatiales

97. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre du point relatif à la viabilité à long terme des activités spatiales, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1088, par. 209 à 259).

98. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations sur ce point formulées par le Sous-Comité et son Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, de nouveau convoqué sous la présidence de Peter Martinez (Afrique du Sud) (A/AC.105/1088, par. 259, et annexe III, par. 14 et 15).

99. Le Comité était saisi des documents suivants:

a) Ensemble actualisé de projets de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. Note du Secrétariat (A/AC.105/L.298);

b) Projet de rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales: Document de travail présenté par le Président du Groupe de travail (A/AC.105/C.1/L.343), qui avait préalablement été mis à la disposition du Sous-Comité scientifique et technique à sa cinquante-deuxième session;

c) Document de travail présenté par la Fédération de Russie intitulé "Proposition d'examen du concept d'une plate-forme d'information des Nations Unies pour répondre aux besoins communs de collecte et de partage d'informations relatives à la surveillance de l'espace circumterrestre dans l'intérêt de la sûreté des activités spatiales, et de ses aspects architecturaux et programmatiques" (A/AC.105/L.293), dont le texte avait préalablement été mis à la disposition du Sous-Comité scientifique et technique à sa cinquante-deuxième session;

d) Document de travail présenté par la Fédération de Russie intitulé "Définition d'une interprétation uniforme du droit de légitime défense prévu par la Charte des Nations Unies, tel qu'il s'applique à l'espace comme moyen de faire en sorte que l'espace reste un environnement sûr et sans conflit et de promouvoir la viabilité à long terme des activités spatiales" (A/AC.105/L.294), dont le texte avait préalablement été mis à la disposition du Sous-Comité scientifique et technique à sa cinquante-deuxième session;

e) Document de travail présenté par la Fédération de Russie intitulé "Considérations relatives aux modalités d'approfondissement de la compréhension des questions de renforcement de la pratique concernant l'immatriculation des objets spatiaux compte tenu de la nécessité de garantir la sûreté des opérations

spatiales” (A/AC.105/L.295), dont le texte avait préalablement été mis à la disposition du Sous-Comité scientifique et technique à sa cinquante-deuxième session;

f) Document de travail présenté par la Fédération de Russie intitulé “Considérations et propositions supplémentaires propres à mieux faire comprendre les aspects prioritaires, la signification globale et les fonctions du concept et de la pratique consistant à assurer la viabilité à long terme des activités spatiales” (A/AC.105/L.296), dont le texte avait préalablement été mis à la disposition du Sous-Comité scientifique et technique à sa cinquante-deuxième session;

g) Document de séance présenté par la Fédération de Russie intitulé “Time for the international community to decide whether it would support an effective set of solutions regarding the enhancement of the safety of space operations or wind up its work on this topic with inconclusive results devoid of any functional load and having marginal practical usefulness” (A/AC.105/2015/CRP.15);

h) Document de séance présenté par les États-Unis intitulé “Proposal by the United States for an expert group on collaborative space situational awareness” (A/AC.105/2015/CRP.17);

i) Document de séance présenté par États-Unis intitulé “Views of the United States on Draft Guidelines for the Long-term Sustainability of Outer Space Activities” (A/AC.105/2015/CRP.18);

j) Document de séance présenté par la Fédération de Russie intitulé “Russian assessment of the initiative and actions of the European Union to advance its draft code of conduct in space” (A/AC.105/2015/CRP.19);

k) Document de séance présenté par les délégations de l’Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine, de la Fédération de Russie et de l’Inde intitulé “Joint Statement of the delegations of Brazil, China, India, the Russian Federation and South Africa (the BRICS States) at the fifty-eighth session of the Committee on the Peaceful Uses of Outer Space on issues pertaining to the elaboration of the guidelines on long-term sustainability of outer space activities” (A/AC.105/2015/CRP.20).

100. Le Comité a noté que le Groupe de travail s’était réuni pendant la session en cours du Comité, tirant parti des services d’interprétation, et que le Président du Groupe de travail avait tenu des consultations informelles avec les délégations intéressées pendant la session en cours. Lors de ces consultations, des négociations avaient eu lieu sur l’ensemble actualisé de projets de lignes directrices (A/AC.105/L.298).

101. Le Comité a souligné l’importance des travaux des Groupes de travail et les progrès qu’il avait réalisés et a félicité le Président pour les efforts inlassables qu’il a déployés.

102. Le Comité a noté avec satisfaction que l’ensemble actualisé de projets de lignes directrices, tel qu’il figurait dans le document A/AC.105/L.298, s’appuyait sur les rapports des quatre groupes d’experts et comprenait des lignes directrices supplémentaires et des modifications présentées par des États membres. Le Comité a noté que l’ensemble actualisé constituait une bonne base pour la discussion et la finalisation des lignes directrices.

103. Le Comité a noté que plusieurs recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189) concernaient directement les travaux du Groupe de travail, ce qui mettait également en relief l'importance de finaliser rapidement les lignes directrices.

104. Le Comité a en outre noté que les lignes directrices, une fois finalisées, contribueraient à améliorer la transparence, à instaurer la confiance et à garantir la sûreté et la viabilité des activités spatiales et feraient partie d'un cadre plus large visant à favoriser l'utilisation durable de l'espace.

105. Quelques délégations ont estimé que si l'ensemble actualisé de projets de lignes directrices constituait une bonne base pour finaliser les lignes directrices, il fallait encore améliorer leur cohérence générale. Il s'agissait notamment de les restructurer en quatre chapitres pour améliorer la clarté et l'équilibre général, de formuler leurs dispositions de manière cohérente, de clarifier leurs relations avec le cadre juridique existant, de les regrouper, de les rationaliser et de les raccourcir et de faire en sorte qu'elles soient formulées de manière à déboucher sur des mesures concrètes.

106. Quelques délégations ont estimé que le Sous-Comité devrait être en mesure d'achever la tâche qui lui a été confiée d'élaborer l'ensemble de lignes directrices, car, à terme, ces lignes directrices contribueraient à promouvoir les intérêts des États et de la communauté internationale et à préserver l'espace comme un environnement opérationnel sûr, stable et sans conflit. Ces délégations ont engagé les États membres à maintenir une approche constructive et coopérative pour faire en sorte que le regroupement des projets de lignes directrices se poursuive rapidement, comme convenu par consensus.

107. Quelques délégations ont estimé que l'établissement en temps voulu de la version finale des lignes directrices était d'une importance capitale compte tenu de la prolifération des débris spatiaux et du risque accru de collisions d'objets spatiaux, ce qui représentait une grave menace pour la sécurité des opérations spatiales et la viabilité à long terme des activités spatiales.

108. Il a été dit que lors de l'établissement de la version finale des lignes directrices, les principes suivants devraient être conservés: la viabilité à long terme doit être comprise comme une condition préalable indispensable pour la conduite d'activités spatiales afin d'empêcher toute action susceptible d'affecter, d'abîmer, d'endommager ou de détruire des objets spatiaux placés en orbite ou en route vers leur orbite de destination; l'espace extra-atmosphérique doit être protégé pour qu'il ne devienne pas une zone de conflit entre les pays ou avec toute organisation privée ou publique; le déploiement d'armes ou toute action hostile dans l'espace doivent être clairement reconnus comme étant incompatibles avec l'utilisation durable de l'espace; l'adoption de mesures de réduction et d'élimination des débris spatiaux doit figurer parmi les responsabilités historiques des puissances spatiales et les nouveaux pays qui poursuivent des programmes spatiaux ne devraient, en aucun cas, être obligés de supporter la charge ou partager les coûts de l'élimination des débris spatiaux.

109. Quelques délégations ont estimé que les lignes directrices ne devraient pas inclure des dispositions qui pourraient limiter ou empêcher l'accès des pays récemment dotés de moyens spatiaux à l'espace.

110. Quelques délégations ont estimé que compte tenu de leur complexité, les questions liées à la viabilité à long terme des activités spatiales, notamment l'élimination active des débris spatiaux, devaient être examinées tant du point de vue technique que juridique. Ces délégations ont préconisé une participation plus importante du Sous-Comité juridique.

111. Quelques délégations ont estimé que, lorsque la version finale des lignes directrices serait établie, le Sous-Comité scientifique et technique serait l'instance appropriée pour échanger des informations sur leur mise en œuvre.

112. Il a été dit que les projets de lignes directrices ne devraient pas utiliser l'expression "connaissance de l'environnement spatial", qui était interprétée différemment par les divers acteurs du secteur spatial. Cette délégation a en outre estimé qu'il valait mieux utiliser des termes concrets pour les informations nécessaires dans des situations concrètes, tels que "trajectoire", "conjonction potentiellement dangereuse" et "propriétés physiques des objets".

113. Il a été dit que seule la disponibilité de renseignements globaux sur la situation dans l'espace, les objets spatiaux et les événements dans l'espace permettrait la création et l'application d'un mécanisme international global visant à garantir la viabilité à long terme des activités spatiales.

114. Le Comité a noté avec satisfaction qu'un atelier régional sur la viabilité à long terme des activités spatiales s'était tenu à San José les 7 et 8 avril 2015, organisé par la Secure World Foundation, en collaboration avec l'Association centraméricaine pour l'aéronautique et l'espace et avec l'appui du Ministère costaricien des affaires étrangères, et que cet atelier avait permis de faire progresser les discussions régionales sur la viabilité de l'espace en Amérique latine.

11. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications

115. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1088, par. 260 à 270).

116. Quelques délégations ont estimé que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée menacée de saturation, ce qui pourrait mettre en péril la viabilité des activités spatiales dans cet environnement; qu'il fallait l'exploiter de façon rationnelle; et qu'il fallait la mettre à la disposition de tous les États, dans des conditions équitables, quels que fussent leurs moyens techniques du moment, en tenant compte en particulier des besoins des pays en développement et de la situation géographique de certains pays. Ces délégations ont exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire devait être utilisée dans le respect du droit international, conformément aux décisions de l'UIT et dans le cadre juridique établi en vertu des traités pertinents des Nations Unies.

117. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que l'orbite géostationnaire faisait partie intégrante de l'espace, qu'elle ne pouvait faire l'objet d'une

appropriation nationale ni par proclamation de souveraineté, ni par occupation, ni par tout autre moyen, y compris par voie d'utilisation ou d'utilisation répétée, et que son utilisation était régie par le Traité sur l'espace extra-atmosphérique et par les traités de l'UIT.

118. Quelques délégations ont exprimé l'avis que, pour garantir la durabilité de l'orbite géostationnaire, il fallait maintenir ce point à l'ordre du jour du Sous-Comité et l'examiner plus avant en créant, le cas échéant, des groupes de travail et des groupes d'experts techniques et juridiques intergouvernementaux appropriés.

12. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique

119. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point de l'ordre du jour et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1088, par. 271 à 282).

120. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité (A/AC.105/1088, par. 273 à 278).

121. Se fondant sur les débats tenus par le Sous-Comité à sa cinquante-deuxième session, le Comité est convenu que les questions ci-après devraient être examinées par le Sous-Comité à sa cinquante-troisième session:

1. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
2. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
3. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015.
4. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
5. Débris spatiaux.
6. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
7. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
8. Météorologie spatiale.
9. Objets géocroiseurs.
10. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

(Travaux pour 2016 reflétés dans le plan de travail pluriannuel étendu du Groupe de travail (voir A/AC.105/1065, par. 187 et annexe II, par. 9))

11. Viabilité à long terme des activités spatiales.

(Travaux pour 2016 reflétés dans le plan de travail pluriannuel du Groupe de travail (A/64/20, par. 161) et étendu par le Comité à sa cinquante-septième session (A/69/20, par. 199))

12. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.

(Thème de discussion/point distinct)

13. Projet d'ordre du jour provisoire pour la cinquante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique, avec indication des questions à examiner en tant que thèmes de discussion/points distincts ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels.

122. Le Comité est convenu que le Groupe de travail plénier, le Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace et le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales soient convoqués de nouveau à la cinquante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique.

123. Le Comité est convenu que le colloque devant être organisé en 2016 par le Bureau des affaires spatiales, conformément à l'accord auquel était parvenu le Sous-Comité à sa quarante-quatrième session en 2007 (A/AC.105/890, annexe I, par. 24), porterait sur le thème "Le rôle de l'industrie dans l'exploration spatiale".

124. Le Comité a approuvé l'accord auquel étaient parvenus les États d'Asie et du Pacifique, selon lequel Chiaki Mukai (Japon) officierait comme président du Groupe de travail plénier en 2016 et V. K. Dadhwal (Inde) occuperait le poste de président du Sous-Comité, pour ensuite reprendre en 2017 la présidence du Groupe de travail plénier.